



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

**Session 2024**

## **Rapport de la présidente du jury**

**Rapport n° 25012-14**

établi par

**Elodie BIZIEN**

Inspectrice

Présidente

Philippe STEINMETZ

Inspecteur Général

Vice-Président

Laurent WENDLING

Inspecteur Général

Vice-Président

**Mars 2026**

**CGAAER**

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

## **AVANT- PROPOS**

Ce rapport présente une description du cadre juridique, de l'organisation, du contenu et du déroulement de l'examen professionnel organisé au titre de 2024 pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement du MAASA. Outre ces données, il comporte une analyse statistique de la participation et des résultats de cette session.

Ces observations sont complétées de conseils et recommandations destinés à informer des principales attentes du jury les candidats non admis comme les futurs candidats.

## SOMMAIRE

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| AVANT- PROPOS .....                                                   | 2  |
| Résumé .....                                                          | 4  |
| 1. Dispositions réglementaires et analyse des candidatures.....       | 5  |
| 1.1. Textes réglementaires .....                                      | 5  |
| 1.2. Conditions d'accès.....                                          | 5  |
| 1.3. Calendrier .....                                                 | 5  |
| 1.4. Candidatures .....                                               | 6  |
| 1.4.1. Inscrits .....                                                 | 6  |
| 1.4.2. Admissibles.....                                               | 7  |
| 1.4.3. Admis.....                                                     | 9  |
| 2. Organisation de la session .....                                   | 11 |
| 2.1. Composition du jury .....                                        | 11 |
| 2.2. Calendrier des étapes de préparation et de travail du jury ..... | 11 |
| 3. Déroulement du concours et attendus du jury .....                  | 12 |
| 3.1. Admissibilité.....                                               | 12 |
| 3.2. Admission .....                                                  | 25 |
| Conclusion .....                                                      | 32 |
| ANNEXES.....                                                          | 33 |
| Annexe 1 : Arrêté de composition du jury .....                        | 34 |
| Annexe 2 : Grilles d'évaluation .....                                 | 37 |
| Epreuve écrite.....                                                   | 37 |
| Epreuve orale .....                                                   | 38 |

## RESUME

Les épreuves d'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement du MAASA au titre de la session 2024 se sont déroulées entre le 11 septembre et le 3 décembre 2025.

Au total 33 places étaient ouvertes.

L'épreuve écrite a eu lieu le 11 septembre 2025 dans les 7 centres permanents d'examen et de concours (CEPEC) ainsi qu'à Ajaccio, Montpellier et 5 départements et collectivités d'Outre-mer : Fort-de-France, Saint-Claude (Guadeloupe), Saint-Denis de La Réunion, Cayenne, Saint-Pierre et Miquelon.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée à Paris du 25 novembre au 3 décembre 2025.

L'organisation mise en place par le bureau des concours et des examens professionnels a permis un bon déroulement de toutes les épreuves et un travail d'évaluation du jury dans des conditions satisfaisantes.

Sur 546 candidats admis à concourir, 424 se sont présentés aux épreuves écrites, 68 ont été déclarés admissibles après examen par le jury des copies, 65 se sont présentés à l'épreuve orale et 33 ont été admis à l'issue des épreuves orales.

Le taux de réussite atteint 16 % pour les candidats présents à l'écrit et s'élève à 51 % pour les candidats présents à l'oral. Le profil des candidats est légèrement plus masculin que féminin (54% des candidats, 59% des admissibles et 61% des lauréats), doté d'une carrière déjà bien avancée (57 % entre 45 et 54 ans). Les lauréats sont moyennement diplômés : 42% BAC+1 ou 2, 15% BAC+3, 15% BAC+4, 18% BAC+5. La meilleure réussite des candidats de sexe masculin peut s'expliquer d'une part par leur niveau de diplôme plus élevé pour cette session, comparativement aux candidates, mais également par la possibilité donnée aux catégories B d'exercer des missions de management dans des structures hébergeant historiquement plus d'agents de sexe masculin (ONF, OFB).

**Mots clés :** Jury – examen professionnel – ingénieur de l'agriculture et de l'environnement

# 1. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET ANALYSE DES CANDIDATURES

## 1.1. Textes réglementaires

- Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 19 à 21 ;
- Décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;
- Arrêté du 6 juillet 2006 modifié fixant les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;
- Arrêté du 4 février 2025 autorisant au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

## 1.2. Conditions d'accès

Cet examen professionnel est ouvert aux :

- Cadres techniques de l'Office national des forêts justifiant de six années de services publics ;
- Techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture et les techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts justifiant de huit années de services publics ;
- Techniciens de l'environnement justifiant de huit années de services publics.

Les conditions requises sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

## 1.3. Calendrier

|                                                                                                                                                                                                                                     |                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Note de service                                                                                                                                                                                                                     | SG/SRH/SDDPRS/2025-73 du 06/02/2025 |
| Arrêté d'ouverture et places offertes                                                                                                                                                                                               | 4 février 2025                      |
| Pré-inscriptions                                                                                                                                                                                                                    | Du 11 février au 13 mars 2025       |
| Clôture des inscriptions                                                                                                                                                                                                            | 27 mars 2025                        |
| Épreuves écrites                                                                                                                                                                                                                    | 11 septembre 2025                   |
| Épreuve orale                                                                                                                                                                                                                       | Du 24 novembre au 3 décembre 2025   |
| Proclamation des résultats sur le site Internet du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire<br><a href="https://concours.agriculture.gouv.fr/">https://concours.agriculture.gouv.fr/</a> | 3 décembre 2025                     |

## 1.4. Candidatures

### 1.4.1. Inscrits

Pour cette session 2024, 33 places étaient à pourvoir.

612 candidats se sont préinscrits, 559 candidats ont confirmé leur inscription, 546 candidats ont été admis à concourir, 13 candidatures ont fait l'objet d'un rejet.

424 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite.

#### **Candidats inscrits et présents à l'épreuve écrite :**

| Candidats               | Total                        |
|-------------------------|------------------------------|
| Préinscrits             | 612                          |
| Inscriptions confirmées | 559                          |
| Rejets                  | 13                           |
| Admis à concourir       | 546                          |
| Présents                | 424<br>(77,7 % des inscrits) |

La répartition des candidats présents par sexe est la suivante : 195 femmes (46 %) pour 229 hommes (54 %).

#### **Répartition des candidats présents par tranche d'âge :**

| Tranches d'âges | Candidats | Hommes | Femmes | %      |
|-----------------|-----------|--------|--------|--------|
| 30/34 ans       | 10        | 7      | 3      | 2 %    |
| 35/39 ans       | 42        | 24     | 18     | 10 %   |
| 40/44 ans       | 91        | 43     | 48     | 21,5 % |
| 45/49 ans       | 130       | 71     | 59     | 31 %   |
| 50/54 ans       | 112       | 60     | 52     | 26,5 % |
| 55/59 ans       | 31        | 22     | 9      | 7 %    |
| 60/99 ans       | 8         | 2      | 6      | 2 %    |
| TOTAL           | 424       | 229    | 195    | 100 %  |

### 1.4.2. Admissibles

La répartition des candidats entre les cinq domaines était la suivante :

|                                                                                  |            |              |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|
| Domaine 1 :<br>Mise en valeur agricole, industries agroalimentaires              | 69         | 16 %         |
| Domaine 2 :<br>Eaux, biodiversité et prévention des risques naturels             | 71         | 17 %         |
| Domaine 3 :<br>Mise en valeur forestière                                         | 49         | 12 %         |
| Domaine 4 :<br>Alimentation et santé animale et végétale, impact environnemental | 132        | 31 %         |
| Sujet n°2                                                                        | 103        | 24 %         |
| <b>TOTAL</b>                                                                     | <b>424</b> | <b>100 %</b> |

Répartition des candidats admissibles par sexe :

|               |           |              |
|---------------|-----------|--------------|
| <b>Femmes</b> | 28        | 41 %         |
| <b>Hommes</b> | 40        | 59 %         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>68</b> | <b>100 %</b> |

**Répartition des candidats admissibles par structure d'affectation :**

|                                |           |             |
|--------------------------------|-----------|-------------|
| <b>Administration centrale</b> | 2         | 3 %         |
| <b>Etablissements publics</b>  | 17        | 25 %        |
| <b>DRAAF</b>                   | 7         | 11 %        |
| <b>DDT/DDTM</b>                | 19        | 28 %        |
| <b>DAAF</b>                    | 1         | 1 %         |
| <b>DDCSPP/DDPP</b>             | 20        | 29 %        |
| <b>Autres ministères</b>       | 2         | 3 %         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>68</b> | <b>100%</b> |

**Répartition des candidats admissibles par tranche d'âge :**

| <b>Tranches d'âges</b> | <b>Candidats</b> | <b>Hommes</b> | <b>Femmes</b> | <b>%</b>     |
|------------------------|------------------|---------------|---------------|--------------|
| <b>30/34 ans</b>       | 3                | 2             | 1             | 4,5 %        |
| <b>35/39 ans</b>       | 11               | 10            | 1             | 16 %         |
| <b>40/44 ans</b>       | 14               | 5             | 9             | 20,5 %       |
| <b>45/49 ans</b>       | 23               | 13            | 10            | 34 %         |
| <b>50/54 ans</b>       | 13               | 7             | 6             | 19 %         |
| <b>55/59 ans</b>       | 4                | 3             | 1             | 6 %          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>68</b>        | <b>40</b>     | <b>28</b>     | <b>100 %</b> |

### **Répartition des candidats admissibles par niveau de diplômes :**

| Niveau d'étude                                                                                  | Candidats | Hommes    | Femmes    | %            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| Niveau 7 : Diplôme de Niveau bac +5 (Master 2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur de niveau bac +5) | 14        | 8         | 6         | 20 %         |
| Niveau 6 : Diplôme de niveau bac + 4 (Maîtrise, master 1 ou diplôme équivalent)                 | 10        | 8         | 2         | 15 %         |
| Niveau 6 : Diplôme de Niveau bac +3 (licences, licence professionnelle ou diplôme équivalent)   | 12        | 9         | 3         | 18 %         |
| Niveau 5 : Diplôme de l'enseignement supérieur court (Niveau bac+1 et bac+2)                    | 27        | 12        | 15        | 40 %         |
| Niveau 4 : Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent                                     | 4         | 3         | 1         | 6 %          |
| Niveau 3 : CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent                                             | 1         | 0         | 1         | 1 %          |
| <b>TOTAL</b>                                                                                    | <b>68</b> | <b>40</b> | <b>28</b> | <b>100 %</b> |

### **1.4.3. Admis**

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 25 novembre au 3 décembre 2025.

Sur les 68 candidats déclarés admissibles, 3 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve orale d'admission (2 ont été admis sur liste d'aptitude et un a justifié ne pas avoir eu assez de temps pour le préparer).

Le jury s'est réuni le 3 décembre 2025 afin de dresser la liste des candidats admis.

### **Répartition des lauréats par sexe :**

| Sexes         | Candidats | %            |
|---------------|-----------|--------------|
| <b>Femmes</b> | 13        | 39 %         |
| <b>Hommes</b> | 20        | 61 %         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>33</b> | <b>100 %</b> |

**Répartition des lauréats par structure d'affectation :**

|                                |           |             |
|--------------------------------|-----------|-------------|
| <b>Etablissements publics</b>  | <b>9</b>  | <b>27 %</b> |
| <b>DRAAF</b>                   | <b>2</b>  | <b>6 %</b>  |
| <b>DDT/DDTM</b>                | <b>12</b> | <b>36 %</b> |
| <b>DDCSPP/DDPP</b>             | <b>7</b>  | <b>22 %</b> |
| <b>Administration centrale</b> | <b>1</b>  | <b>3 %</b>  |
| <b>Autres ministères</b>       | <b>2</b>  | <b>6 %</b>  |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>33</b> | <b>100%</b> |

**Répartition des lauréats par tranche d'âge :**

| <b>Tranches d'âges</b> | <b>Candidats</b> | <b>Hommes</b> | <b>Femmes</b> | <b>%</b>     |
|------------------------|------------------|---------------|---------------|--------------|
| <b>30/34 ans</b>       | 2                | 1             | 1             | 6 %          |
| <b>35/39 ans</b>       | 7                | 6             | 1             | 21 %         |
| <b>40/44 ans</b>       | 6                | 2             | 4             | 18 %         |
| <b>45/49 ans</b>       | 12               | 6             | 6             | 37 %         |
| <b>50/54 ans</b>       | 5                | 4             | 1             | 15 %         |
| <b>55/59 ans</b>       | 1                | 1             | 0             | 3 %          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>33</b>        | <b>20</b>     | <b>13</b>     | <b>100 %</b> |

## **Répartition des lauréats par niveau de diplômes :**

| <b>Niveau d'étude</b>                                                                          | <b>Candidats</b> | <b>Hommes</b> | <b>Femmes</b> | <b>%</b>     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|---------------|--------------|
| Niveau 7 : Diplôme de Niveau bac +5 (Master 2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur de niveau bac+5) | 6                | 3             | 3             | 18 %         |
| Niveau 6 : Diplôme de niveau bac + 4 (Maîtrise, master 1 ou diplôme équivalent)                | 5                | 5             | 0             | 15 %         |
| Niveau 6 : Diplôme de Niveau bac +3 (licences, licence professionnelle ou diplôme équivalent)  | 5                | 3             | 2             | 15 %         |
| Niveau 5 : Diplôme de l'enseignement supérieur court (Niveau bac+1 et bac+2)                   | 14               | 7             | 7             | 43 %         |
| Niveau 4 : Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent                                    | 2                | 2             | 0             | 6 %          |
| Niveau 3 : CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent                                            | 1                | 0             | 1             | 3 %          |
| <b>TOTAL</b>                                                                                   | <b>33</b>        | <b>20</b>     | <b>13</b>     | <b>100 %</b> |

## **2. Organisation de la session**

### **2.1. Composition du jury**

La composition du jury a été fixée par un arrêté en date du 28 mars 2025 (voir annexe 1).

### **2.2. Calendrier des étapes de préparation et de travail du jury**

L'organisation du concours a démarré dès le 27 janvier 2025 par une première réunion entre la présidente et ses deux vice-présidents suivie d'une seconde le 20 février.

Une séance de préparation des sujets d'écrit et de leur grille d'évaluation a été organisée avec l'ensemble des membres du jury le 03 avril 2025 en distanciel. Cette réunion a été appréciée et s'est avérée utile pour les primo accédants. Les sujets d'écrit ont été préparés collégialement par domaine du 3 avril au 15 mai 2025.

Une séance dédiée à l'utilisation du logiciel de correction de copies Viatique pour les vice-présidents a été organisée par le bureau prestataire le 24 juin 2025. L'aide en ligne et l'expérience partagée des membres expérimentés ont permis de répondre aux questions des membres durant la correction des écrits en octobre 2025.

Après une réunion préparatoire aux corrections de la Présidente et des Vice-présidents le 9 septembre 2025 et une réunion de lancement des corrections de copies avec l'ensemble des membres du jury le 6 octobre 2025, les copies ont été évaluées sur l'outil Viatique par ces derniers du 6 au 17 octobre, conformément à la grille de correction préparée avec le jury (annexe 2). Une réunion de l'ensemble du jury le 17 octobre 2025 a permis de sélectionner les candidats admissibles aux épreuves orales de sélection.

Les membres du jury participant aux oraux ont ensuite suivi une formation d'une demi-journée animée par le prestataire ARRC, titulaire du marché de formation des jurys des concours et des examens, formation organisée par le MAASA, le 14 novembre 2025. Cette formation consistait à aborder les rôles et compétences du jury, la déontologie, la lutte contre les discriminations, la réglementation générale des concours, l'égalité de traitement des candidats et la laïcité.

Cette formation a été suivie par la majorité des membres du jury (la totalité des primo-participants), certains pour la deuxième fois (voire plus).

Les membres du jury ont enfin été destinataires du memento à l'usage des présidents et membres de jury.

A l'issue d'une réunion de lancement des épreuves orales le 24 novembre, ces dernières se sont déroulées à Paris (MAASA - site de Lowendal) du 25 novembre au 3 décembre 2025 et ont été clôturées par la réunion de délibération d'admission.

### **3. Déroulement du concours et attendus du jury**

#### **3.1. Admissibilité**

- **L'épreuve**

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 11 septembre 2025 dans les centres suivants : Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Montpellier, Rennes, Saint-Claude (Guadeloupe), Saint-Denis de la Réunion, Toulouse.

Cette épreuve est constituée de deux sujets au choix pour le candidat : un sujet spécifique au domaine d'inscription du candidat et un deuxième sujet commun aux 4 domaines d'inscription. Les sujets s'appuient sur un corpus documentaire fourni au candidat.

L'épreuve dure 4 heures et est notée sur 20 avec un coefficient de 3.

- **Le déroulement des corrections**

L'atelier de correction des copies s'est déroulé du 6 au 17 octobre 2025 à l'issue d'une réunion de lancement des corrections au cours de laquelle les consignes de corrections ont été présentées.

Un nombre conséquent de candidats ont choisi le sujet n°2, entraînant de fait une charge de correction importante pour les 4 membres correcteurs de ce jury (48 copies par correcteur). Un rééquilibrage a par ailleurs été réalisé entre les groupes de correcteurs de chaque domaine pour équilibrer tant que possible la charge de correction entre les membres, dans le respect des compétences de chacun.

Au sein de l'outil Viatique, pour chaque épreuve, les copies ont été réparties en lots de 9 à 18, chaque lot étant corrigé de manière croisée par un binôme de correcteurs. Les correcteurs ont jugé l'outil Viatique très pratique, d'appropriation facile et intuitif.

A l'issue de la première correction dite « d'harmonisation », chaque binôme a effectué une double correction : chaque copie a été corrigée par chaque correcteur du binôme. Chaque correcteur novice a été associé à un correcteur expérimenté. A l'issue de la correction, les correcteurs de chaque binôme se sont harmonisés sur une note commune et ont renseigné la grille définitive. Les correcteurs ont unanimement apprécié la fluidité du travail par binôme et l'utilité de l'harmonisation de début de correction des copies.

La Présidente a tout au long de ce processus de correction veillé à l'avancée régulière et harmonieuse des corrections dans et entre chaque domaine et au respect d'un traitement équivalent entre les candidats des différents domaines d'inscription. Pour ce faire, chaque vice-président fournissait très régulièrement aux jurys sous leur responsabilité des éléments statistiques de notation entre les binômes et entre les domaines.

Des candidats ont vu leur copie refusée du fait de l'utilisation d'encre bleue pour leur composition, le règlement du concours interdisant formellement l'usage d'une encre d'une autre couleur que le noir, cette interdiction, visant à éviter la rupture d'anonymat, étant rappelée sur les documents de convocation.

Par ailleurs, le sujet n° 2 proposé à tous les candidats (correspondant au domaine 5 « Systèmes d'information ») comprenait la rédaction d'une affiche d'information sur les risques professionnels de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Certains candidats ont illustré cette affiche de dessins, les « signes distinctifs » étant interdits, leur copie a été invalidée. Cette interdiction apparaissait bien sur la convocation.

- **La délibération d'admissibilité**

Tous les membres du jury régulièrement convoqués ont participé à la réunion d'admissibilité le 17 octobre 2025 sous la présidence de Madame Elodie BIZIEN, Inspectrice au CGAAER et des Vice-Présidents, Messieurs Philippe STEINMETZ et Laurent WENDLING, inspecteurs généraux au CGAAER.

La moyenne de l'épreuve est de 11,49/20 avec un éventail de notes allant de 3,25 à 18,25 :

| Épreuve écrite de cas concret (coefficient 3) |         |            |           |           |
|-----------------------------------------------|---------|------------|-----------|-----------|
| Moyenne                                       | Médiane | Écart-type | Note mini | Note maxi |
| 11,49                                         | 11,50   | 2,94       | 3,25      | 18,25     |

Après délibération, le jury a décidé de fixer le seuil d'admissibilité à 45,00 points (15/20) et a déclaré admissibles 68 candidats.

- **Les attendus du jury et observations sur les prestations des candidats**

**Ce qui était attendu des candidats au travers du sujet proposé.**

L'épreuve d'admissibilité doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à prendre des missions d'encadrement dévolues aux agents de catégorie A.

Elle consiste en l'étude, à partir de documents fournis, d'un cas ou d'une situation susceptibles d'être rencontrés dans les services permettant de mettre en exergue la culture professionnelle des candidats.

Elle donne lieu à la rédaction d'une note, d'un rapport ou d'une correspondance faisant appel, d'une part, à des connaissances administratives, juridiques et économiques en lien avec leur pratique professionnelle et, d'autre part, à des connaissances générales.

Les candidats sont également évalués sur leurs capacités à structurer leur exposé et à développer et dégager les points essentiels de la thématique de manière cohérente et argumentée. Une attention particulière est également apportée à la qualité de l'expression écrite. L'évaluation prend donc aussi bien en compte le fond que la forme. L'évaluation de ces capacités se retrouve dans la grille d'évaluation qui a été utilisée par le jury (Annexe 2).

**Ce qu'attendait le jury (sur le fond et sur la forme).**

Les candidats devaient faire la présentation claire, soignée et ordonnée de leurs connaissances et d'éléments tirés des documents fournis en annexes du sujet dans le respect des consignes (objectif recherché, présentation imposée...) et du contexte du sujet (note au Préfet, préparation d'une réunion, communiqué de presse à destination des administrés...).

**Ce que le jury a trouvé dans les copies (manques, erreurs les plus fréquentes...).**

Les réponses sont souvent celles trouvées dans les documents en annexe du sujet mais rarement issues des connaissances propres du candidat.

Le niveau de maîtrise de l'expression écrite était moyen, avec pour certaines copies de nombreuses fautes d'orthographe. Sur ce point néanmoins, ainsi que sur la propreté des copies, une légère amélioration a été constatée par rapport à la session précédente. Certaines copies étaient difficilement lisibles rendant complexe le travail du correcteur. Il est rappelé que le soin global apporté à la présentation globale compte dans la note attribuée à la copie.

Plusieurs candidats ont manqué de temps pour achever leur composition.

Le formalisme administratif n'est pas toujours maîtrisé par les candidats.

### Plus précisément par domaine :

**1 - Domaine 1 : Mise en valeur agricole et industries agroalimentaires** : le candidat était placé dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement, chargé(e) de mission au SRFD (service régional de la formation et du développement) à la DRAAF X. Suite à la promulgation de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture le 24 mars 2025, le préfet-e prévoyait un temps d'échanges avec un-e directeur-trice de l'EPLEFPA (établissement public local d'enseignement de formation professionnelle agricole) pour échanger sur un plan d'actions visant à atteindre les objectifs principaux de la loi. Il était demandé de rédiger une note au préfet expliquant dans un premier temps les caractéristiques d'un EPLEFPA, et dans un second temps comment ils peuvent pleinement contribuer aux enjeux du renouvellement des générations et à la promotion de pratiques de productions s'insérant dans les transitions à venir.

Les correcteurs ont été surpris de constater sur plusieurs copies que le plan n'était pas bien compris alors qu'il était clairement affiché dans le sujet. Par ailleurs, ce plan n'était souvent pas annoncé en introduction ou, annoncé mais non respecté dans la suite de la copie.

### Prestations attendues, erreurs le plus souvent constatées

| Prestations idéalement attendues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Erreurs le plus souvent constatées                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1 - Compréhension du sujet</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Comprendre la problématique : Une note d'information brève, note qui s'adresse au préfet.</li><li>- Replacer la question posée dans le contexte des politiques publiques et tenir compte de leurs enjeux :<ul style="list-style-type: none"><li>o Organisation et rôle d'un EPLEFPA</li><li>o Le renouvellement des générations.</li><li>o Transitions climatiques, écologiques, énergétiques et économiques.</li></ul></li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>La lecture du sujet est trop rapide conduisant à oublier que la note était préalable à l'audience avec un préfet.</p> <p>Manque d'organisation des informations.</p>                                                                                                                              |
| <b>2 - Utilisation des documents fournis et des connaissances</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pertinence des informations exploitées<ul style="list-style-type: none"><li>o Organisation, rôles et missions d'un EPLEFPA, liens avec les acteurs du territoire et partenaires institutionnels.</li><li>o Renouvellement des générations : enjeux économique, sociétaux, territoriaux, souveraineté alimentaire.</li><li>o Rôle des EPLEFPA dans le renouvellement des générations et des transitions.</li><li>o Possibilité de sensibiliser les nouvelles générations aux nouvelles pratiques par la pédagogie, les expérimentations réalisées sur les exploitations des EPL</li></ul></li><li>- Mobilisation de connaissances complémentaires (Bonus) :<ul style="list-style-type: none"><li>o Permettre aux apprenants de comprendre comment fonctionne un territoire et de leur faire</li></ul></li></ul> | <p>Les acteurs cités sont peu nombreux et le rôle du conseil régional est rarement compris</p> <p>L'origine des apprenants est peu comprise</p> <p>Le rôle des exploitations a été peu valorisé.</p> <p>La compréhension du rôle de l'enseignement agricole dans un territoire est manifestement</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>connaître ses acteurs, de créer des liens et permet une ouverture d'esprit ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Indiquer l'autorité académique des EPLEFPA (MAASA/DRAAF) ;</li> <li>○ Apporter de éléments budgétaires complémentaires aux documents sur le fonctionnement des EPLEFPA ;</li> <li>○ Apporter des références en dehors des documents qui seraient pertinents dans la comparaison avec l'éducation nationale ;</li> <li>○ Apporter des éléments complémentaires de l'actualité en lien avec le sujet ;</li> <li>○ Prise de hauteur en faisant référence aux missions de coopération internationale.</li> </ul>                                                 | <p>un point que de nombreux candidats devraient approfondir</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><b>3 - Réponse à la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer un plan pertinent et adapté : Présence d'un plan et annonce de celui-ci ;</li> <li>- Organiser et enchaîner des idées, argumenter et faire preuve d'esprit de synthèse ;</li> <li>- Rechercher et concevoir des solutions réalisables face à une situation problématique.</li> <li>- Faire preuve d'esprit critique et prendre du recul</li> <li>- Identifier les points de vigilance et de blocage</li> <li>- Caractère utilisable du livrable</li> <li>- Adaptation du livrable à l'interlocuteur concerné : Possibilité de transmission directe ou nécessitant peu de retouches.</li> </ul> | <p>La structuration du document est importante et pas toujours maîtrisée.</p> <p>Les solutions sont souvent généralistes donc non en relation avec le préfet voire absentes. Lorsque la solution réside dans l'organisation d'une réunion avec le préfet, cela interpelle le correcteur.</p> <p>Presque aucun point de blocage n'a été identifié.</p> <p>La forme d'une note au préfet est peu maîtrisée.</p> |

**2 - Domaine 2 : Eaux, biodiversité et prévention des risques naturels :** le candidat était placé dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement en poste de chef(fe) d'unité environnement au sein du Service Environnement, Énergie, Risques d'une Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'un département littoral de l'hexagone. Un village (B) de 600 habitants était menacé de submersion marine et devait être relocalisé. En prévision d'une réunion publique il était demandé de rédiger une note en deux parties, à l'attention du préfet, permettant de :

- Rappeler le contexte de vulnérabilité aux aléas climatiques du territoire et la nécessité pour ce dernier de définir une stratégie d'adaptation ;
- Justifier le principe d'une relocalisation et le choix du site retenu, en faisant un focus sur la prise en compte des enjeux agricoles et environnementaux.

Les correcteurs ont constaté une lecture du sujet trop superficielle. Assez peu de candidats ont su observer une posture adéquate vis-à-vis du préfet et peu ont pensé à alerter le Préfet sur les enjeux et risques de la réunion publique. Certains ont même oublié que l'objet de la note était de préparer une réunion publique.

Ce sujet pouvait permettre aux candidats de donner leur opinion voire d'être un peu militant, mais peu de candidats sont tombés dans l'erreur de ne pas respecter leur devoir de réserve.

## Prestations attendues, erreurs le plus souvent constatées

| Prestations idéalement attendues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Erreurs le plus souvent constatées                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>1 - Compréhension du sujet</b></p> <p><b>Comprendre la problématique :</b> Capacité à aller du global (adaptation communauté de commune) au local (conséquence sur le village). Reformulation limpide du sujet, mention d'éléments illustratifs concrets, ex espèce protégée...</p> <p><b>Replacer la question posée dans le contexte des politiques publiques et tenir compte de leurs enjeux.</b></p> <p>Un enjeu global l'adaptation à la communauté de commune, stratégie et plan d'action (dont la relocalisation du village).</p> <p>Conciliation des différentes parties prenantes (protection des populations vs protection de la biodiversité/agriculture).</p> <p>Capacité à nommer les politiques publiques visées, leurs outils de mise en œuvre</p> <p>Capacité à cibler le sujet du global au local</p>                                                                  | <p>Un plan est proposé et rares sont les candidats qui ont réussi à répondre à la commande en se détachant de celui-ci.</p> <p>Il a été demandé de partir du global pour aller au local mais certains sont partis de très loin et ont oublié le local.</p>                                                           |
| <p><b>2 - Utilisation des documents fournis et des connaissances</b></p> <p><b>Pertinence des informations exploitées :</b></p> <p>Les grands enjeux.</p> <p>Le contexte local.</p> <p>Les politiques de l'État et leur application.</p> <p><b>Mobilisation de connaissances complémentaires :</b></p> <p>Dérogations espèces protégées, évaluation environnementale, urbanisme, Plans de prévention des risques.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>L'enjeu agricole a été mal maîtrisé voire oublié.</p> <p>Les meilleures copies ont su mettre en lumière les différentes réglementations.</p>                                                                                                                                                                      |
| <p><b>3 - Réponse à la demande</b></p> <p><b>Structurer un plan pertinent et adapté</b></p> <p><b>Organiser et enchaîner des idées, argumenter et faire preuve d'esprit de synthèse</b></p> <p><b>Rechercher et concevoir des solutions réalisables face à une situation problématique.</b></p> <p>Mobilisation des solutions évoquées dans les doc</p> <p>Mobilisation d'autres solutions pertinentes</p> <p><b>Faire preuve d'esprit critique et prendre du recul</b></p> <p>Identifier les questions qui peuvent être posées en réunion publique – Amener des éléments de réponse</p> <p><b>Identifier les points de vigilance et de blocage</b></p> <p>Acceptabilité économique et sociale des mesures proposées.</p> <p>Identification des points de sensibilité, capacité à alerter</p> <p><b>Caractère utilisable du livrable :</b> Souci de pédagogie / vulgarisation / synthèse</p> | <p>Le livrable devait être une note pour un préfet en amont d'une réunion publique. Donc, lorsque le candidat propose l'organisation d'une réunion publique, les correcteurs se posent des questions.</p> <p>Très rares sont les copies avec des propositions.</p> <p>L'aspect économique est très mal maîtrisé.</p> |

**Adaptation du livrable à l'interlocuteur concerné**

Capacité à se mettre dans la tête d'un directeur qui donne un plan d'action au préfet : synthèse et anticipation des questions du préfet – Efficace et concis. Vision large et transverse. Piège à éviter : ce n'est pas une note au directeur qui va en réunion publique, mais de préparation avec le préfet.

Lorsque le candidat écrit que le préfet doit faire une action, il ne se met pas dans la posture adéquate.

**3 - Domaine 3 : Mise en valeur de la forêt :** le candidat était placé dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement en poste de chef du pôle forêt-bois-biomasse à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) de la région R participant à ce titre à la cellule régionale biomasse.

A la suite de l'avis favorable de la cellule régionale biomasse, le préfet de Région venait d'autoriser l'installation d'une nouvelle chaufferie bois industrielle. Une première réunion avec les acteurs impliqués dans l'installation de la chaufferie bois, les acteurs de la filière forêt-bois ainsi que les représentants de la société civile (associations environnementales, etc.) de la région R devait être organisée pour amorcer une feuille de route pour une mobilisation durable de la ressource de bois énergie, partagée avec les parties prenantes.

Il était demandé de rédiger une note synthétique au directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région R présidant cette réunion, précisant les enjeux (risques et avantages) autour du projet et recontextualisant la décision prise par le préfet. Il était demandé de proposer des recommandations pour la bonne mise en œuvre du projet.

D'une manière générale, le jury a estimé que le niveau général des copies était bon. Peu de candidats n'ont pas compris le sujet, toutefois des insuffisances et des défauts récurrents ont été relevés et sont décrits ci-après.

La forme "note administrative interne " destinée au DRAAF n'est pas réellement maîtrisée :

- Elle exige de la précision (ou l'indication des zones d'incertitude), un esprit de synthèse (sans être laconique) et une argumentation resserrée sur les points clés (attention aux répétitions et aux longs développements techniques ou juridiques). Elle nécessite une prise de recul et un esprit critique.
- Le format doit rester facilement utilisable et adapté à l'interlocuteur (titre et plan explicites, mise en exergue des points clés et des points sensibles, hiérarchisation des enjeux et des propositions).
- La syntaxe, les formulations et l'orthographe doivent être soignées (éviter les maladresses de langage).
- La cohérence et l'équilibre entre les éléments de contexte, les enjeux et les propositions d'actions n'ont pas toujours été respectés.
- Le contexte réglementaire n'a pas toujours été précisé.

Plusieurs candidats ont visiblement manqué de temps pour achever leur note.

Les bonnes copies ont évité les redondances dans l'argumentaire.

## Prestations attendues, erreurs le plus souvent constatées

| Prestations idéalement attendues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Erreurs le plus souvent constatées                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>1 - Compréhension du sujet</b></p> <p>Comprendre la problématique : Rédaction d'une note pour le DRAAF qui préside une 1ère réunion avec les parties prenantes suite à l'autorisation de l'installation d'une nouvelle chaufferie biomasse forestière dans la région.</p> <p>Replacer la question posée dans le contexte des politiques publiques et tenir compte de leurs enjeux : Concilier les usages et éviter les conflits entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- énergie, stockage de carbone en forêt, dans les produits bois</li> <li>- adaptation des forêts au changement climatique</li> <li>- biodiversité</li> <li>- protection des sols</li> </ul>                                                                                                                           | <p>Lecture parfois trop superficielle des en-têtes des documents (mélange de régions) et une lecture trop rapide de certains documents.</p> <p>Certaines thématiques n'ont été que peu abordées alors qu'importantes dans le sujet, notamment la biodiversité.</p>                                                        |
| <p><b>2 - Utilisation des documents fournis et des connaissances</b></p> <p>Pertinence des informations exploitées</p> <p>Mobilisation de connaissances complémentaires</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Les notes rendues faisaient assez peu référence aux documents mis à disposition. Certains documents n'ont pas été exploités ou très partiellement, par simple recopie d'extraits, sans mise en perspective ni contextualisation.</p> <p>Les connaissances complémentaires ont manqué ou ont été peu convaincantes.</p> |
| <p><b>3 - Réponse à la demande</b></p> <p><b>Structurer un plan pertinent et adapté</b></p> <p><b>Organiser et enchaîner des idées, argumenter et faire preuve d'esprit de synthèse</b></p> <p><b>Rechercher et concevoir des solutions réalisables face à une situation problématique.</b></p> <p>Mobilisation de bois durable selon la hiérarchisation des usages</p> <p>Identifier que la solution c'est de développer la filière bois d'œuvre /industrie qui pourra tirer et structurer une filière bois énergie durable</p> <p>Multifonctionnalité et conciliation des enjeux atténuation, adaptation, biodiversité</p> <p>Rôle économique, environnemental et social</p> <p>Adaptation au changement climatique</p> <p>Valorisation des connexes de scieries ou les déchets bois/bois en fin de vie.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Faire preuve d'esprit critique et prendre du recul</b></p> <p>Souligner la complexité de la filière bois énergie, intérêt pour décarboner d'autres secteurs sous réserve d'être durable, besoin de gouvernance.</p> <p><b>Identifier les points de vigilance et de blocage</b></p> <p>Enjeux biodiversité sur les espaces identifiés, approvisionnement via forêt gérée durablement, encadrement de l'export des menus-bois et souches, respect des sols, vigilance entre stockage de carbone en forêt vs exploitation du bois énergie.</p> <p><b>Caractère utilisable du livrable</b></p> <p><b>Adaptation du livrable à l'interlocuteur concerné</b></p> | <p>Un défaut régulier de "posture" du fonctionnaire, nécessairement équilibrée : il ne s'agit pas d'un débat de fond de type « pour ou contre », mais ici de proposer des mesures pertinentes, pragmatiques et impactantes, dans le contexte sensible (voire conflictuel) de désaccords persistants entre les différents acteurs sur l'utilisation des ressources forestières aux fins de production d'énergie.</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**4 - Domaine 4 : Alimentation, santé animale, santé végétale, impact environnemental** : le candidat était placé dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement, chef(fe) du service santé et protection animale dans le département D situé dans le centre de la France, devant gérer la mise en œuvre contestée d'un abattage total d'un cheptel en très fort lien épidémiologique avec un foyer de fièvre aphteuse en Allemagne. Le candidat devait élaborer une note en urgence à l'attention de la préfète ainsi que des éléments de langage associés.

Beaucoup de candidats ont été en difficulté pour répondre à la totalité du sujet (note et éléments de langage). Cela peut paraître étonnant tant l'actualité sanitaire en France durant l'été précédent l'épreuve écrite collait avec le sujet proposé.

Si la plupart des candidats avaient bien compris le rôle de la DDPP dans la gestion de cette crise, très peu de candidats ont été en mesure de comprendre tous les enjeux, notamment économiques sur la filière, et de citer des partenaires non détaillés dans les documents proposés. Plus particulièrement : la DDT et les vétérinaires sanitaires comme partenaires pour la cartographie des cheptels, la mission des urgences sanitaires de la DGAL comme valideur central des mesures de gestion, les élus comme relais et partenaires de terrain.

Certains candidats n'ont pas du tout compris ce qu'étaient des éléments de langage et certaines règles d'évidence, à savoir informer en toute transparence sans générer de la panique ou de l'angoisse.

Certains candidats étaient dans une posture inadaptée vis-à-vis du commanditaire ou ont rendu un document inexploitable en situation réelle.

Le sujet a permis d'identifier les candidats avec des capacités de recul sur les missions de protection des populations. Les rédacteurs des meilleures copies étaient déjà dans la peau du cadre prenant sa place auprès du préfet.

Les correcteurs ont été surpris du style d'écriture employé de certains candidats avec le préfet (interpellation, « *donne le travail à* »).

### **Prestations attendues, erreurs le plus souvent constatées**

| Prestations idéalement attendues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Erreurs le plus souvent constatées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>1 - Compréhension du sujet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contexte de gestion d'un abattage d'urgence</li> <li>▪ Tenants de la contestation de la mesure</li> <li>▪ Préoccupation protection des filières, conservation statut indemne pour les échanges économiques</li> <li>▪ Acceptabilité de mesures de politique publique</li> <li>▪ Caractérisation des enjeux (santé animale, économie, dimension humaine, risque de contentieux)</li> <li>▪ Positionnement des acteurs impliqués</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>Absence de connaissance de la collaboration avec les autres administrations, notamment la DDT, les élus locaux et les forces de l'ordre</p> <p>Absence de priorisation des enjeux</p> <p>Connaissance partielle des acteurs impliqués</p> <p>Mauvaise compréhension du phasage des actions à mettre en œuvre</p>                                                                                                                                                                                                            |
| <p><b>2 - Utilisation des documents fournis et des connaissances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mention des instructions et de l'existence d'une réglementation</li> <li>▪ Présentation des risques et conséquences d'un report de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Impacts humains,</li> <li>○ Santé et bien-être des animaux en cas de diffusion de la maladie (incluant la faune sauvage),</li> <li>○ Economique.</li> </ul> </li> <li>▪ Rôles du DDPP (action, coordination, argumentation) comme interface MAASA, Préfet, éleveurs</li> <li>▪ Identification d'un risque de troubles à l'ordre public</li> <li>▪ Impact environnemental (pollution, faune sauvage...)</li> <li>▪ Citation d'acteurs non listés dans les documents : accompagnement social maire et ses services, MSA, Chambre, GDS</li> <li>▪ Notions en matière de gestion de crise (risque juridique, financier, médiatique etc.)</li> </ul> | <p>Oubli du rappel et des fondements européens et nationaux du cadre réglementaire</p> <p>Absence d'esprit critique et d'écoute – donc de réponse - des arguments avancés par les éleveurs et leurs représentations</p> <p>Absence d'identification des risques de santé animale sur la faune sauvage</p> <p>Limitation des conséquences économiques pour les filières au seul secteur export</p> <p>Mobilisation de connaissances supplémentaires aux données fournies très rare</p> <p>Risque juridique largement ignoré</p> |
| <p><b>3 - Réponse à la demande</b></p> <p><b>Structurer un plan pertinent et adapté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Argumenter les mesures préconisées</li> <li>▪ Présentation de la situation et du contexte</li> <li>▪ Proposition d'un plan d'action (accompagnement des mesures autour de l'abattage)</li> <li>▪ Identification des enjeux</li> <li>▪ Arguments en faveur de l'abattage d'urgence sans résistance</li> <li>▪ Eviter des développements scientifiques ou techniques inutiles (détail de la réglementation ou aspects scientifiques)</li> </ul> <p><b>Organiser et enchaîner des idées, argumenter et faire preuve d'esprit de synthèse ; rechercher et concevoir des solutions réalisables face à une situation problématique.</b></p> <p><b>Mise en œuvre des mesures édictées :</b></p>                                                                                                                            | <p>Plan d'action souvent limité aux dispositions générales prévues dans les notes de service et pas d'adaptation au contexte local</p> <p>Oubli de la protection nécessaire des agents de l'Etat en cas de refus d'abattage</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation concrète du chantier d'abattage (grandes lignes)</li> <li>▪ Opérateurs (équipe SPA, vétos sanitaires, équarrissage versus enfouissement/bûcher ; forces de l'ordre)</li> </ul> <p><b>Préparer les éléments de langage (EDL) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À destination de l'éleveur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Eléments de réponse à son courrier</li> <li>○ Modalités de collaboration avec vétérinaire sanitaire et GDS</li> <li>○ Présentation du mécanisme d'indemnisation</li> <li>○ Prise en compte de la dimension humaine</li> </ul> </li> <li>▪ À destination de la profession : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réponses circonstanciées au courrier de la CA</li> <li>○ Mobilisation générale/unité collective tendues vers le même but</li> </ul> </li> <li>▪ À destination des services d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Risque social et humain</li> <li>○ Anticiper sur les besoins futurs</li> <li>○ Prise en compte de la contestation de l'action de l'Etat</li> <li>○ Sécurisation de l'action des agents de l'Etat</li> <li>○ Prise en compte du risque de trouble à l'ordre public</li> </ul> </li> <li>▪ Préparer l'après : foyers ? Nouveaux abattages ? suite crise ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Caractère sensible du sujet</li> <li>○ Risque médiatique de l'affaire (nécessaire pédagogie des mesures)</li> <li>○ Risque de contentieux</li> </ul> </li> <li>▪ Maintenir l'information à destination des partenaires extérieurs</li> </ul> <p><b>Qualité de la note de synthèse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La note s'adresse au directeur (formalisme)</li> <li>○ Longueur de la note de synthèse</li> <li>○ Explication des sigles</li> </ul> | <p>Chantier rarement décrit dans le détail avec oubli d'acteurs clés</p> <p>Absence d'EDL ou quand ils sont présents, ils sont partiels (un destinataire omis)</p> <p>Les phases/actions d'après l'abattage d'urgence quasiment jamais évoquées</p> <p>Risque d'image non traité par une communication idoine</p> <p>Formalisme pas toujours respecté : en tête DDPP mais signature de la note à la préfète par un signataire autre que le directeur</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**5 - Domaine 5 : gestion de l'information (= sujet n°2 commun à tous les candidats) :** le candidat était placé dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement, en poste en direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Le directeur, alerté par une utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative par les agents de la DRAAF, lui demandait de rédiger une note à son attention synthétisant ce que sont les IA génératives, leurs risques et intérêts dans le cadre professionnel en fonction publique, la réglementation en vigueur, et des propositions d'actions à mettre en œuvre à destination des agents de la DRAAF. En complément de cette note, une affiche des règles de bon usage à destination des agents de la DRAAF était attendue.

Globalement, le niveau des copies est apparu assez décevant, avec peu voire pas d'excellentes copies. Les meilleures copies ont en effet émergé par rapport à beaucoup de copies généralistes et

plutôt assez moyennes, sans être vraiment inspirantes. De nombreux candidats ont compris le sujet mais ne se sont pas adapté au contexte imposé du sujet.

La plupart des copies se ressemblaient avec une différenciation plus liée à la présentation et la forme qu'au fond. Les copies étaient globalement trop scolaires. Les rares bonnes copies sont ressorties assez facilement.

Les correcteurs ont constaté un très faible apport de connaissances personnelles (notamment souveraineté numérique) et vraiment peu d'esprit critique, les candidats manquant de recul leur permettant de comprendre les raisons de la demande de ce travail.

1) La plupart des copies insistaient sur les atouts pour l'administration de l'IA/IAG mais assez peu ont retenu notamment les difficultés pratiques de mise en œuvre - acceptabilité, risques de déshumanisation et de perte d'intérêt de certaines fonctions, dépendance accrue à l'informatique au sens large.

2) Les candidats ont souvent retenu les améliorations en termes d'équité de traitement, fort peu les risques d'uniformisation des réponses apportées par l'Intelligence Artificielle Générative (IAG).

3) Les candidats ont presque tous évoqué les risques vis à vis des libertés individuelles et les éventuels biais de réponses. Par contre, très peu ont insisté sur les risques, déjà avérés, de manipulations **volontaires**, de désinformations massives et de création apparaissant très crédibles de fausses informations, visant à une manipulation voire un endoctrinement des populations. La notion de souveraineté a notamment été fort peu explicitement évoquée.

#### **Prestations attendues, erreurs le plus souvent constatées**

| <b>Prestations idéalement attendues</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Erreurs le plus souvent constatées</b>                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1 - Compréhension du sujet</b><br>Comprendre ce qu'est l'IA générative, ses implications professionnelles en termes de sécurité des données, de qualité des réponses, et d'usage professionnel.<br><b>Replacer la question posée dans le contexte des politiques publiques et tenir compte de leurs enjeux :</b><br>Enjeu de l'IA pour les métiers du ministère de l'agriculture (sens fonction publique), pour garantir l'indépendance et la qualité souveraine des réponses. Prise en compte de l'absence de doctrine quant à son usage professionnel et la disponibilité de nombreux outils grand public | Souvent le sujet n'a pas été contextualisé vis-à-vis de la fonction publique et du MAASA : la souveraineté devait être mise en avant.<br><br>Le vide réglementaire sur certaines parties n'a quasiment jamais été évoqué. |
| <b>2 - Utilisation des documents fournis et des connaissances</b><br><b>Pertinence des informations exploitées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Synthèse de ce qu'est l'IA Générative</li><li>- Législation et risques associés à l'IA</li><li>- Etat des lieux dans la fonction publique</li></ul> <b>Mobilisation de connaissances complémentaires :</b><br>Par exemple : problématique liée au RGPD, difficulté de la mise en place technique, pas de formation typée fonction                                                                                                                 | Certains documents n'ont pas été utilisés (comme le discours de madame la ministre) ou à mauvais escient.<br><br>Très peu de copies ont utilisé des connaissances complémentaires à propos.                               |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| publique, remplacement du travail par un robot, aspect financier de la mise en place.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p><b>3 - Réponse à la demande</b></p> <p><b>Structurer un plan pertinent et adapté, par exemple :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une partie sur la description IA</li> <li>- Une partie sur l'IA et sa place dans les politiques publiques</li> <li>- Une partie sur la mise en œuvre de l'utilisation de l'IA et de l'organisation au sein de la DRAAF</li> <li>- Affiche à la fin de la note</li> </ul> <p><b>Organiser et enchaîner des idées, argumenter et faire preuve d'esprit de synthèse</b></p> <p><b>Rechercher et concevoir des solutions réalisables face à une situation problématique :</b> Formations, comité, campagne de sensibilisation, veille technique sur l'IA.</p> <p><b>Faire preuve d'esprit critique et prendre du recul :</b> Bien mettre en avant les risques, besoin de vulgariser pour un public large, prendre du recul sur ce qui est possible de faire avec les IA aujourd'hui.</p> <p><b>Identifier les points de vigilance et de blocage :</b> En lien avec le point du dessus, la mise en place peut être complexe, et la législation absente.</p> <p>Les mentions des inquiétudes des agents et de l'acceptabilité de l'IA par les agents sont attendues</p> <p><b>Caractère utilisable du livrable</b></p> <p><b>Adaptation du livrable à l'interlocuteur concerné :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le directeur, faire une note simple et bien expliquée</li> <li>- Pour la fiche, faire en sorte que ça s'adresse aux agents, avec une vulgarisation</li> </ul> | <p>Le plan présenté en début de note n'a pas été suivi dans quelques copies, ce qui a amené à constater des parties manquantes.</p> <p>Appréciation des quelques copies qui ont fait preuve d'initiatives dans le plan et/ou la fiche, quand bien sûr ceux-ci répondaient sur le fond à la problématique.</p> <p>Des copies souvent trop généralistes, pas forcément orientées note au directeur, des fiches pas forcément orientées agents et trop peu d'interrogations sur les difficultés pratiques de mise en œuvre des actions proposées. Beaucoup de copies insistent largement, voire trop, sur ce qu'est l'IAG, au détriment des autres attendus.</p> <p>La quasi intégralité des copies manque d'esprit critique et de recul. Par exemple, il aurait été important de mettre en avant que les moyens humains et financiers n'étaient pas illimités pour répondre à la problématique.</p> <p>Certaines copies ne montrent pas qu'il s'agit d'une note au directeur.</p> <p>L'affiche de certaines copies ne semble pas à destination des agents, contrairement à ce qui était demandé.</p> <p>Manque de mise en contexte dans la fonction publique et le langage ou l'organisation de la note/fiche qui n'atteint pas sa cible (Directeur de DRAAF ou agents des DRAAF) et qui en conséquence ne répond pas à la consigne. Il est important de faire attention aux efforts de vulgarisation et d'expression pour une note au directeur.</p> |

### Bilan des épreuves écrites

Le jury rappelle que la préparation aux épreuves, outre les connaissances disciplinaires et scientifiques, doit aussi s'étendre à la structuration du raisonnement, la formalisation et la hiérarchisation des idées et la maîtrise de la langue écrite, critères que l'on est en droit d'attendre d'un futur encadrant.

## **3.2. Admission**

- **L'épreuve**

L'épreuve orale d'admission porte sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Elle doit permettre au jury d'apprécier la valeur professionnelle des candidats et leur aptitude à exercer les fonctions normalement dévolues aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement. Elle doit également permettre au jury d'évaluer l'ouverture d'esprit et la capacité d'adaptation des candidats, leur aptitude à animer une équipe, leur faculté à agir à bon escient et à négocier ainsi que leur réactivité.

Elle consiste en la présentation par le candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, de son parcours professionnel retrace dans le dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle transmis en amont au BCEP et préalablement étudié par les membres du jury.

Cette présentation orale se poursuit par un entretien portant notamment sur la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel interne et externe ainsi que sur ses projets et motivations professionnels.

Le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie professionnelle courante.

L'épreuve dure 40 minutes et est notée sur 20 avec un coefficient de 4.

### **Le déroulement de l'épreuve**

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées à Paris, sur le site de Lowendal du MAASA, du 25 novembre au 3 décembre 2025.

Deux jurys ont été constitués, chacun devant auditionner 34 candidats. Toutes les compétences des différents domaines étaient représentées dans chaque jury.

### **Modalités et accueil :**

Les conditions matérielles d'accueil ont été globalement bonnes. Les deux salles mises à disposition étaient de taille suffisante pour disposer le jury d'un côté et le candidat de l'autre. De la lumière naturelle était disponible ce qui est important pour éviter un sentiment d'enfermement pour les candidats, ainsi que pour les membres de jury qui restent dans ces salles 7 journées durant.

Néanmoins, les deux salles mises à disposition présentent en leur centre des poteaux gênant la visibilité entre le candidat et certains membres du jury. Par ailleurs, l'insonorisation est très mauvaise (avec la salle de visio d'un côté et une autre salle de réunion de l'autre), ce qui a nécessité des interruptions d'épreuves pour demander aux groupes adjacents de parler (ou rire) moins fort. Ces interruptions ont pu être très déstabilisantes pour les candidats.

**Taux de participation :**

Sur les 68 candidats déclarés admissibles, 3 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve orale d'admission en raison de leur inscription au tableau d'avancement dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (deux candidats) et pour raisons personnelles (un candidat).

Un candidat a demandé à avancer son passage à l'oral pour des raisons familiales exceptionnelles, ce qui lui a été accordé.

Un candidat a été auditionné en visioconférence du fait de son positionnement géographique très éloigné (DOM).

Les candidats ont respecté les obligations en termes de ponctualité pour les convocations aux épreuves. Tous ont présenté une attitude positive.

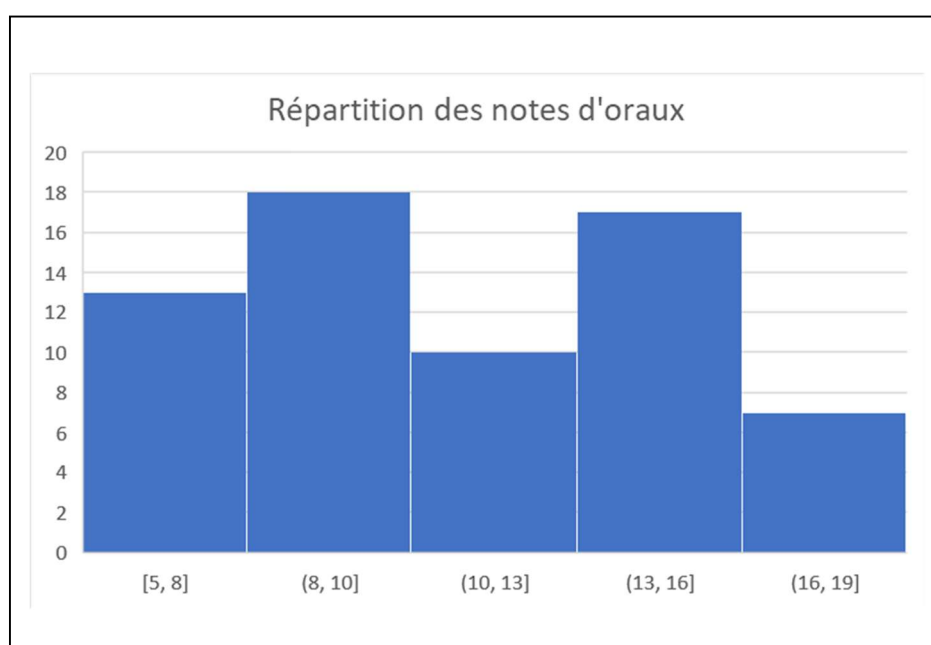
Le planning prévisionnel a été respecté voire un peu avancé pour certains candidats arrivés très en avance mais toujours avec leur accord préalable. Le planning d'un jury a été retardé sur une demi-journée d'épreuves du fait du blocage d'un membre du jury dans les transports. Tous les candidats ont été prévenus par le bureau des concours.

- **La délibération d'admission**

Tous les membres du jury régulièrement convoqués pour participer aux oraux ont participé à la réunion d'admission le 3 décembre 2025, sous la présidence de Madame Elodie BIZIEN.

La moyenne de l'**épreuve** est de 11,47/20 avec un éventail de notes allant de 5 à 18,5 :

| Épreuve orale (coefficient 4) |         |            |           |           |
|-------------------------------|---------|------------|-----------|-----------|
| Moyenne                       | Médiane | Écart-type | Note mini | Note maxi |
| 11,47                         | 11,38   | 3,05       | 5,00      | 18,50     |



Sept candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16/20, treize candidats ont obtenu une note inférieure à 8.

Après application des coefficients des 2 épreuves (l'épreuve écrite et l'épreuve orale), la moyenne générale des candidats ayant participé aux deux épreuves est de 13,33/20 avec un éventail de notes de 9,71 à 18,07/20.

Après délibération, le seuil d'admission cumulé a été fixé à 90,00 points, soit une note moyenne des deux épreuves, avec application des coefficients de 3 pour l'épreuve écrite et 4 pour l'épreuve orale, de 12,86 sur 20. 33 candidats ont été déclarés admis sur liste principale.

- **Les attendus du jury et observations sur les prestations des candidats**

### **L'exposé du candidat**

Le jury a apprécié le respect des règles du temps imposé, que les candidats ont bien maîtrisé en majorité. La proposition faite au candidat de l'informer de la fin prochaine du temps imparti, au bout

de 8 ou 9 minutes, a été acceptée par la grande majorité des candidats. Seuls deux sur 66 ont dû être coupés dans leur exposé pour dépassement.

La majorité des candidats a su présenter, le plus souvent clairement, le parcours professionnel suivi, et les activités conduites, même si les motivations pour devenir IAE et les souhaits concernant leur projet professionnel n'ont pas toujours été développés de façon précise, certains candidats n'ayant pas d'autre motivation que la reconnaissance du parcours effectué.

De façon quasi systématique, les candidats ont structuré leur exposé de manière classique en trois points, présentant leur parcours, leurs compétences acquises et leurs perspectives en tant qu'IAE. Les bons candidats ont évité, avec justesse, le catalogue linéaire de leurs différents postes et ont fait valoir la ou les compétences acquises en relation avec le profil d'un IAE.

La qualité de l'expression a parfois été handicapée par un volume sonore trop bas et un manque de conviction. La maîtrise corporelle constitue un élément important pour l'appréciation du candidat qui gagne à regarder son interlocuteur et les autres membres du jury.

### **Les échanges avec le jury**

Les échanges avec le jury ont été déterminants. Ils ont souvent permis au candidat de faire la preuve de ses connaissances techniques, de ses compétences, de sa réelle motivation et particulièrement de son savoir être. Globalement, le jury a apprécié la qualité de l'écoute sans abuser de la reformulation. Le jury a apprécié la capacité de certains candidats à mettre des éléments de contexte dans leurs réponses, traduisant une bonne compréhension du sujet. Certains candidats ne sont pas assez synthétiques.

Au cours des échanges et à titre d'exemples, les thèmes suivants ont été abordés avec les candidats :

- Connaissance des organismes avec lesquels ils sont en relation et des politiques générales mises en œuvre par ceux-ci, ainsi que des grands enjeux correspondants ;
- Institutions européennes ;
- Principales missions et politiques mises en œuvre par le MAASA (PAC, contexte européen, enseignement agricole, Plan de relance, lois Egalim, Ecophyto, Ecoantibio, changement climatique, Planification écologique, approche « une seule santé / One Health », outils de planification des territoires,...) ;
- Connaissance des questions d'actualité en lien avec les missions des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement ;
- Organisation des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement ;
- Répartition des compétences entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales ;
- Métiers des IAE ;
- Rôle des opérateurs des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement ;
- Cadres législatifs et réglementaires ;
- Principales caractéristiques du service public et déontologie ;
- Exemples concrets ou situations rencontrées directement ou indirectement, liés au management d'une équipe et à la capacité de réactivité ;

- Aptitudes à la mobilité fonctionnelle.

Le savoir-être des candidats a été évalué notamment par des « mises en situation ».

Sur le fond, les connaissances de l'environnement institutionnel y compris européen, des politiques publiques, de la réglementation et de l'organisation des ministères sont généralement insuffisantes. Les principes de base du droit comme la hiérarchie des normes ou la différence entre la police administrative et la police judiciaire, sont rarement maîtrisés.

Le jury s'étonne que certains sujets d'actualité soient peu ou pas connus ou le sont de manière très superficielle (crise agricole, syndicats agricoles, GAEC, loi Duplomb, politiques prioritaires du MAASA...).

De nombreux candidats, y compris en poste en DDI, ont un défaut de connaissance sur le rôle du Préfet et de son équipe rapprochée (Secrétaire général, Directeur de cabinet) ainsi que sur le respect, par un chef de service en service déconcentré, de la chaîne hiérarchique. Par exemple, certains candidats proposent la publication d'un communiqué de presse pour rectifier une déclaration erronée du Préfet.

L'organisation des services départementaux et régionaux n'est pas maîtrisée.

Le jury a apprécié les connaissances métiers que les candidats maîtrisent souvent de manière convaincante, à condition de garder une position d'ouverture. L'expérience ou l'intérêt pour le management et l'encadrement ainsi que l'observation de situations de management sont des atouts.

La valorisation à bon escient des expériences passées, pour une mise en perspective dans le corps des IAE, a été bien appréciée par le jury.

Certains candidats manquent de dynamisme. Pour certains, l'aptitude à exercer des fonctions de représentation doit être mieux travaillée.

#### **Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui :**

- Ont fait preuve de curiosité sur les sujets sortant de leur expertise ;
- Se sont documentés dans tous les domaines de compétence des IAE en identifiant certains interlocuteurs peu classiques (chambres consulaires, collègues des services départementaux ou régionaux...) ;
- Se sont montrés à l'écoute du jury en adoptant une posture « saine » (sans autosuffisance, autosatisfaction, avec humilité...) ;
- Ont su reconnaître leurs lacunes sans chercher à noyer les membres du jury dans des explications peu étayées ;
- Se sont prêtés au jeu des mises en situation – dont la plupart avaient été évoquées lors des formations sans faire l'objet pour autant d'une préparation sérieuse. Les candidats ayant déjà une expérience d'encadrement ont montré globalement une plus grande aisance à gérer les situations managériales proposées ; toutefois, certains candidats sans expérience en la matière disposent d'un bon sens et d'aptitudes en la matière).
- Ont maîtrisé leur stress tout en restant dans le contrôle sans familiarité.

Globalement, le jury a identifié avec objectivité les bons candidats de façon évidente sans avis divergent entre les membres.

Il est à noter que parmi les bons candidats, ceux des offices et des DDT sont largement représentés mettant en évidence que la mise en position d'encadrement préalable au passage de cet examen professionnel donne un véritable avantage aux candidats. Il conviendrait de réfléchir à la possibilité de permettre l'accès à des postes d'encadrement ou à responsabilité pour les agents méritants dans les autres secteurs d'activités viviers des candidats (DDPP, EPL, DRAAF, administration centrale...).

A contrario, des candidats dont la lecture du RAEP traduisait qu'ils n'en étaient pas à leur première candidature restaient très en deçà des attentes du jury pour des raisons qu'il conviendrait de déterminer : mauvaise préparation ? Absence d'accompagnement/conseils de la hiérarchie ?

### • **Les conseils aux candidats**

Le jury attend un partage d'expériences et l'expression d'une réelle motivation.

Il était attendu des candidats :

- D'avoir préparé l'épreuve orale aussi bien sur le contenu que sur la forme ;
- De bonnes connaissances sur les grandes politiques publiques et le rôle des intervenants (organisation administrative et juridique de la France, vie citoyenne) ;
- De présenter un savoir-être face à des situations de management ou des situations inattendues/imprévisibles ;
- D'être au courant de l'actualité législative et des services des ministères, notamment ceux chargés de l'environnement et de l'agriculture ;
- De présenter une capacité d'ouverture sur les secteurs relevant du corps des IAE, autres que leur domaine d'exercice quotidien.

La préparation de la présentation doit faire l'objet d'un soin tout particulier.

Elle doit permettre de convaincre le jury sur les aptitudes du candidat à entrer dans le corps des IAE. À ce titre, l'argumentaire doit être solide et clair, mais aussi synthétique. Il convient d'éviter les digressions ou les réponses approximatives.

Cette année, le jury n'a pas constaté de propos militants lors des auditions, ce qui a été apprécié.

Une attention particulière doit être portée quant à la tonalité de l'expression. Il convient de soigner la structuration des réponses, l'élocution et de prendre une posture adaptée.

Les formations suivies par les candidats insistent sur les attentes du jury quant aux qualités reconnues à un cadre A sans être toujours assimilées par l'ensemble des candidats. L'examen professionnel IAE n'est pas une évaluation du RAEP, ni une reconnaissance d'une expertise. Le changement de métier, de responsabilité et de posture semble mal appréhendé voire non compris par certains candidats. Le jury recommande vivement que les formations suivies par les candidats insistent sur la nécessité d'ouverture professionnelle des candidats.

Le jury estime que l'implication de la hiérarchie lors de la préparation à l'épreuve orale des candidats ne peut qu'être favorable, en particulier sur l'environnement professionnel et le savoir-être.

Une préparation à l'exercice de l'oral pourrait être sollicitée par les candidats auprès de leurs managers de proximité.

**En conclusion, le jury recommande vivement que** les candidats puissent partager leur souhait d'évolution avec leur hiérarchie et leur IGAPS en amont des inscriptions : des candidats ayant tenté l'examen à plusieurs reprises sans succès devraient réfléchir à l'orientation de leur carrière et, le cas échéant la prise de nouvelles fonctions en mesure de les aider dans leur progression. Ceux dont les notes ont été moyennes devraient pouvoir recevoir une aide particulière afin d'identifier les leviers de progression pour leur permettre de réussir cet examen.

## CONCLUSION

La session 2024 de l'examen professionnel IAE s'est déroulée avec fluidité d'une part, grâce au dispositif de formation et d'accompagnement des membres du jury, et d'autre part grâce à la compétence des deux vice-présidences et des membres des jury.

Ces derniers ont fait preuve d'un haut niveau de compétence et d'un investissement de qualité pour permettre la réussite de ce concours, aussi bien pour les épreuves écrites qu'orales.

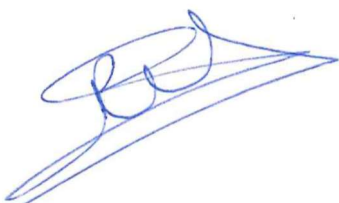
Les candidats de cette session ont globalement montré un niveau de compétences et de connaissances moyen, les agents déjà en position de management ou très diplômés étant nettement avantagés par rapport aux autres candidats.

### Signatures des auteurs

**Elodie BIZIEN**  
**Présidente**

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

**Philippe STEINMETZ**  
**Inspecteur Général**  
**Vice-Président**

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

**Laurent WENDLING**  
**Inspecteur Général**  
**Vice-Président**

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : ARRETE DE COMPOSITION DU JURY



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Arrêté**

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement organisé au titre de l'année 2024**

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2006 modifié fixant les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 4 février 2025 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement,

### **Arrête**

**Article unique** – Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert au titre de l'année 2024 est composé comme suit :

|                                                       |                          |                                                                                             |
|-------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Présidente :</b>                                   | Mme Elodie BIZIEN        | Inspectrice<br>(MASA – CGAAER)                                                              |
| <b>Vice-Président et suppléant de la présidente :</b> | M. Laurent WENDLING      | Inspecteur général<br>(MASA – CGAAER)                                                       |
| <b>Vice-Président :</b>                               | M. Philippe STEINMETZ    | Inspecteur général<br>(MASA – CGAAER)                                                       |
| <b>Membres titulaires :</b>                           | M. Benoît BELLET         | Attaché principal d'administration de l'État<br>(DRAAF Centre Val de Loire)                 |
|                                                       | M. Samuel BREILLER-TARDY | Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement<br>(DDT de la Haute-Garonne) |
|                                                       | M. Nicolas CALVAGRAC     | Inspecteur de santé publique vétérinaire<br>(DDETSP de Corrèze)                             |

|                              |                                                                                                 |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Éric CONSTANTIN           | Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts (ONF)                                       |
| Mme Céline COUDERC-OBERT     | Inspectrice en chef de santé publique vétérinaire (IGEDD)                                       |
| M. Denis DAGNEAUX            | Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (ONF)                                               |
| Mme Laure DEUDON             | Ingénieure des ponts, des eaux et des forêts (DDT du Tarn)                                      |
| Mme Catherine DUFFOURG       | Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement hors classe (SGC de l'Indre)                  |
| M. Guillaume DUPUITS         | Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny) |
| M. Bernard ELAUDAIS          | Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (ASP)                            |
| Mme Laure ELISSALDE          | Ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État (Office Français de la Biodiversité)     |
| Mme Céline FABRE             | Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (DDT de l'Aveyron)              |
| Mme Marie-Reine FLEISCH      | Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (AgroParisTech)                 |
| M. Noël FOUCARD              | Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement (MASA-Secrétariat général)                     |
| M. Guillaume GAUTHEROT       | Inspecteur en chef de santé publique vétérinaire (DDPP 92)                                      |
| M. Fabrice GUICHON           | Attaché d'administration de l'État hors classe (DRAAF de Corse)                                 |
| Mme Caroline LELAIDIER-PETIT | Inspectrice en chef de santé publique vétérinaire (EPLEFPA de Coutances)                        |
| M. Marc LOEWENHAUPT          | Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (MASA-Secrétariat général)       |

|                         |                                                                                          |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Alain MESPLEDE       | Inspecteur général de santé publique vétérinaire<br>(RAPS/MAPS Bordeaux)                 |
| Mme Emilie NISON        | Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement<br>(FranceAgriMer)                     |
| Mme Dorine NOUALLET     | Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement<br>(DDT de Saône et Loire)             |
| M. Fabien POIRIER       | Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de<br>l'environnement<br>(DDPP du Finistère) |
| Mme Caroline QUINIO     | Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts<br>(DDETSPP du Gers)                |
| M. Daniel RODIER        | Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts<br>(MATTE-CVRH de Toulouse)          |
| Mme Estelle SENAC       | Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement<br>(DRAAF de Corse)                     |
| Mme Marie-Noëlle TENAUD | Inspectrice générale de santé publique vétérinaire<br>(DDETSPP de Corrèze)               |
| Mme Delphine TORRES     | Inspectrice générale de santé publique vétérinaire<br>(DDETSPP du Lot)                   |
| M. Stéphane TORRES      | Inspecteur de santé publique vétérinaire<br>(DDETSPP du Lot-et-Garonne)                  |
| Mme Anaïs VALANCE       | Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement<br>(Haut Conseil pour le climat)       |
| M. Bertrand WIMMERS     | Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors<br>classe<br>(ONF)                 |
| M. Thomas WROBEL        | Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement<br>(DDT de Lozère)                      |

Fait le 28 mars 2025.

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité,  
de la forêt, de la mer et de la pêche

La ministre de l'agriculture et de la  
souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation :

**Virginie  
LENOBLE**

Signature numérique  
de Virginie LENOBLE  
Date : 2025.04.01  
08:31:23 +02'00'

Pour la ministre et par délégation :

~~L'adjoint à la sous-directrice  
du développement professionnel  
et des relations sociales~~

David CORBE-CHALON

page 3

13-IAEExam prof

## ANNEXE 2 : GRILLES D'EVALUATION

### EPREUVE ECRITE

|                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Critères d'évaluation</b>                                                                         |
| <b>1. Compréhension du sujet</b>                                                                     |
| Comprendre la problématique                                                                          |
| Replacer la question posée dans le contexte des politiques publiques et tenir compte de leurs enjeux |
| <b>2. Utilisation des documents fournis et des connaissances</b>                                     |
| Pertinence des informations exploitées                                                               |
| Mobilisation de connaissances complémentaires                                                        |
| <b>3. Réponse à la demande</b>                                                                       |
| Structurer un plan pertinent et adapté                                                               |
| Organiser et enchaîner des idées, argumenter et faire preuve d'esprit de synthèse                    |
| Rechercher et concevoir des solutions réalisables face à une situation problématique.                |
| Faire preuve d'esprit critique et prendre du recul.                                                  |
| Identifier les points de vigilance et de blocage                                                     |
| Caractère utilisable du livrable                                                                     |
| Adaptation du livrable à l'interlocuteur concerné                                                    |
| <b>4. Expression, compétences lexicales et grammaticales</b>                                         |
| Présentation générale et soin apporté au travail rendu                                               |
| Qualité de l'expression et du langage, style, vocabulaire, ponctuation.                              |
| Orthographe                                                                                          |

## EPREUVE ORALE

|                                                   | CRITÈRES/INDICATEURS                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Connaissance de l'environnement professionnel  | Connaissances et rôles des acteurs (ministères, adm française et européenne, agences et offices, établissements publics, OPA, collectivités locales, associations...)                  |
|                                                   | Connaissances réglementaires (cadres réglementaires français et européen) en connaître l'existence et la structure (hiérarchie des normes) mais pas nécessairement le contenu détaillé |
|                                                   | Connaissance des différents métiers exercés par les IAE                                                                                                                                |
| 2. Connaissances spécifiques "métier"             | Pertinence des arguments "métier" (utilisation de connaissances "métier" pertinentes dans l'argumentation en les mobilisant à bon escient)                                             |
|                                                   | Emettre et défendre un avis dans le cadre d'un processus de prise de décision (en interne)                                                                                             |
|                                                   | Capacité d'adaptation aux situations nouvelles, voire imprévues                                                                                                                        |
| 3. Aptitude à l'encadrement                       | Fédérer une équipe (faire partager un projet)                                                                                                                                          |
|                                                   | Gérer une équipe (animer, organiser le travail, hiérarchiser, planifier, évaluer, anticiper, identifier les sources d'échecs, prioriser, déléguer...)                                  |
|                                                   | Savoir se positionner dans la chaîne hiérarchique (rendre compte, autonomie...)                                                                                                        |
|                                                   | Gérer les conflits                                                                                                                                                                     |
| 4. Capacité de communication et de représentation | Écoute et adaptation à son interlocuteur                                                                                                                                               |
|                                                   | Clarté et structuration du propos                                                                                                                                                      |
|                                                   | Force de conviction                                                                                                                                                                    |
|                                                   | Positionnement et aptitudes à la représentation (loyauté)                                                                                                                              |
| 5. Savoir-être de l'IAE                           | Motivations et projet professionnel                                                                                                                                                    |
|                                                   | Ouverture, créativité et force de proposition                                                                                                                                          |
|                                                   | Respect des règles et sens du service public                                                                                                                                           |